



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dangers des traitements alternatifs de l'autisme chez l'enfant

Question écrite n° 11375

Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur certaines dérives observées dans la prise en charge thérapeutique des troubles autistiques chez l'enfant. Jouant du désespoir de parents dépourvus de solutions, certains médecins proposent - souvent à prix fort, parfois sans protocole et sans suivi - des soins alternatifs qui sont au mieux inefficaces (probiotiques, régimes), au pire nocifs (ingestion d'huile de cannabis, chélation des métaux lourds). De nombreux parents utilisent par ailleurs, sans forcément avoir conscience des risques encourus par leur enfant, des produits présentés - sur Internet, les réseaux sociaux ou lors de consultations collectives - comme des remèdes actifs contre l'autisme, alors qu'ils peuvent être excessivement dangereux pour l'organisme (dioxyde de chlore, notamment). Ces produits et pratiques ont créé un véritable marché très lucratif pour ses promoteurs qui fait fi de toute considération de santé publique. Les enfants concernés n'ayant pas vocation à tester les médicaments et traitements sur lesquels travaillent les groupes de recherche, elle l'interroge sur les moyens qu'elle entend mettre en œuvre afin de lutter contre ces pratiques dangereuses. Elle lui demande, en outre, quels dispositifs elle entend promouvoir pour évaluer l'efficacité des traitements alternatifs contre l'autisme qui se développent aujourd'hui.

Texte de la réponse

Face au désespoir de parents en recherche de solutions pour leur enfant, nous savons que des charlatans font courir de fausses informations voire proposent des interventions avec clairement un objectif lucratif. Dans ce champ de l'autisme, ces situations existent et nous devons tout faire pour donner aux familles et aux personnes concernées toutes les pistes et informations sur ce qui est aujourd'hui sûr et certain en matière de traitement. C'est en sens que la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement annoncée par le président de la République en avril dernier s'inscrit dans les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé. La délégation interministérielle nouvellement créée a ainsi parmi ses missions celle de développer l'information des personnes et de leurs familles notamment sur les aspects relatifs aux recommandations de bonnes pratiques et à la lutte contre la désinformation. La stratégie dévoilée par le Premier ministre le 6 avril dernier prévoit également un soutien fort de la recherche qu'il s'agisse de l'identification des causes de l'autisme ou des voies de recherches sur les thérapeutiques possibles. La stratégie prévoit plus de 14 millions d'euros sur 5 ans, soit un investissement inédit. Cela s'accompagnera de la création d'un groupement d'intérêt scientifique associant les usagers. Notre pays connaît un cadre réglementaire très protecteur pour les personnes impliquées dans ces programmes de recherche et je veillerai très attentivement à ce que les recherches déployées dans le champ de l'autisme respectent les normes habituelles en matière de droit des personnes et de protection de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11375

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6786

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10489